

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Conditions de location

Le contrat de location est nominatif, la location ne devient effective qu'avec notre accord, et après-réception du contrat de location dûment rempli et accompagné d'un acompte de 25% du montant total de la location ou de l'emplacement + 15€ de frais de réservation. Une confirmation écrite sera envoyée par voie postale ou par courriel. Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée pour les locations et à l'arrivée pour les emplacements de camping. Pour les locatifs, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Pour toute réservation d'un mobil-home moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera à verser dès la confirmation de disponibilité.

Les prix incluent

Pour un emplacement : la location de la parcelle, un véhicule et le forfait choisi (6 personnes) maximum par emplacement) - Pour les locations : le type d'hébergement choisi (respectez le nombre maximum de personne indiqué), une voiture, l'eau, le gaz et l'électricité. L'ajout d'une tente doit être autorisé par la direction et possible selon la parcelle. - Pour tous : l'accès à l'aire de jeux, aux soirées gratuites, aux terrains de pétanque, aux animations...

Les prix n'incluent pas

La taxe de séjour est de 0,30 € / nuit / pers. de +18 ans. La taxe des ordures ménagères est de 0,40 € / nuit / pers. Les suppléments (animal, visiteur, véhicule et personnes supplémentaire...).

Mobil-homes

Pour les réservations à la semaine, la location sera disponible à partir de 16h le jour d'arrivée et devra être libérée pour 10h le jour du départ. Pour les réservations « forfait nuitées », la location sera disponible à partir de 11h et devra être libérée pour 12h le jour du départ. Hors saison

Emplacement

L'emplacement peut accueillir jusqu'à 6 personnes au maximum. Il est disponible à partir de 15h le jour d'arrivée et devra être libéré avant 12h le jour du départ.

Modification du contrat

Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à l'accueil. Les locatifs et emplacements sont prévus pour un nombre de personnes indiqué sur le tarif en vigueur. Aucun surnombre ne pourra être envisagé. Toute personne supplémentaire sera refusée. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être sous-loué et cédée.

Caution

150 € par hébergement + 50 € (forfait ménage). Elles sont payables à votre arrivée par chèque bancaire ou à défaut en espèces. Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler à la réception, avant le lendemain midi, toute anomalie. En fin de séjour un état des lieux est effectué. Si nous considérons que le nettoyage n'a pas été effectué correctement, nous garderons la caution de 50 €. Si des dégradations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la caution de 150 € dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, votre caution vous sera restituée le jour de votre départ. Les départs s'effectuent tous les samedis entre 8h et 10h. Pour tout départ en dehors de ces heures, Votre caution vous sera retournée par courrier après vérification.

Ménage

Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire et l'ensemble doit être restitué en parfait état de propreté. À défaut, la caution de 50 € pour le nettoyage ne sera pas restituée. Si vous souscrivez l'option ménage, nous rappelons que le nettoyage du coin cuisine reste à votre charge.

Annulation

Toute annulation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, de la part du preneur, entraînera l'abandon de l'acompte versé, ainsi que les frais de réservation et l'engagement par le preneur de régler le solde selon les modalités définies et au plus tard pour la date fixée pour le début du séjour. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison. IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION : Elle garantit le remboursement à 100% du versement de l'acompte et/ou de l'intégralité du séjour en cas de force majeure. Ex : Dans le cas

d'annulation anticipé avant la date d'arrivée = remboursement total de l'acompte versé - Voir conditions sur : www.campez-couvert.com

Assurance

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

Animaux

Les chiens sont admis sur les emplacements et dans les locations (sauf chiens de 1re et 2e catégories). Les animaux doivent être tenus en laisse dans le camping et être à jour de vaccination. Les animaux ne doivent pas rester seuls sur les emplacements et dans les locations. Un seul chien par emplacement est autorisé et un supplément de 2 € est demandé par nuit pour les emplacements et locatifs.

Litige

En cas de litige, le tribunal de NANTES sera le seul compétent.

Divers

Chaque personne séjournant au camping est tenue de respecter le règlement intérieur du camping. Le camping se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement du taux des taxes de séjour. Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Médiateur de la consommation

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivants : Médiateur du commerce : <http://www.medicys.fr> (Organisme de la médiation initiée par la chambre nationale des huissiers de justice). En cas d'échec de la médiation, le client et le camping l'Hermitage pourront saisir la juridiction française compétente.